



Procès-verbal Conseil Municipal du 29 mars 2017

Séance du 29-03-2017
Convocations et affichage du 23-03-2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

Présents : MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle
HERVOCHE Aurélie

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard,
ECK Julien, HUS Christian, LUNEL Romain, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ
Gérard.

Absents excusés : Monsieur FERRIER Rodolphe a donné pouvoir à Madame DE PAIX DE
CŒUR Marion.
Monsieur PICAUD Grégory a donné pouvoir à Monsieur LUNEL Romain.

Secrétaire de séance : Monsieur ECK Julien.

0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2017.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SEMAM,
SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

1- Adoption du Compte Administratif 2016 de la Commune.

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame DE PAIX DE COEUR.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le résultat 2016 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice:	340 045.80
- Dépenses de l'exercice :	421 290.33
- Besoin de financement 2016 :	81 244.53
- Besoin de financement 2015 :	55 629.98
- Besoin de financement cumulé :	136 874.51

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	1 112 575.12
- Dépenses de l'exercice :	653 483.81
- Résultat de l'exercice :	459 091.31
- Résultat 2015 disponible :	885 309.88
- Résultat cumulé :	1 344 401.19

Monsieur Fayçal SEMAM demande quel était le budget du Syndicat scolaire Intercommunal de Voisenon/Montereau sur le Jard il lui a été répondu qu'il était de 100 000€ en 2016 et 130 000€ prévu en 2017.

Monsieur Julien ECK s'interroge sur les reports successifs de budget non utilisés qui d'année en année deviennent de plus en plus conséquents. Il aimerait avoir une idée plus claire sur la politique économique du village et sur l'utilisation des fonds. Madame Marion DE PAIX DE CŒUR lui répond que les résultats positifs sont signes d'une bonne gestion et qu'ils permettent d'envisager l'avenir du village dans ses investissements. Quant à la baisse éventuelle d'impôt ce n'est pas prévu car cela ne représentera pas une baisse significative pour le foyer fiscal le pourcentage étant déjà très bas.

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE CŒUR, 1^{ère} Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOUCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE CŒUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

Madame DE PAIX DE CŒUR propose à l'assemblée de présenter et voter le compte administratif du Service de l'Eau prévu dans l'ordre du jour au point 6. Le Conseil Municipal accepte.

6- Adoption du Compte Administratif 2016 du Service de l'Eau.

Le résultat 2016 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice :	29 853.00
- Dépenses de l'exercice :	627.28
- Résultat de l'exercice :	29 225.72
- Capacité de financement 2015 :	305 356.76
- <u>Capacité de financement cumulé:</u>	334 582.48

Section d'exploitation :

- Produits de l'exercice :	31 232.45
- Charges de l'exercice :	29 853.00
- Résultat de l'exercice :	1 379.45
- Besoin de financement 2015 :	- 47.21
- Résultat cumulé :	1 332.24

Résultat de clôture : 335 914.72

Sur présentation du rapport de Madame DE PAIX DE CŒUR, 1^{ère} Adjointe au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M.FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2- Adoption du Compte de Gestion 2016 de la Commune.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2016 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

3- Affectation du résultat 2016 de la Commune.

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 428 717.51 € au compte 1068 et 915 683.68 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

4- Adoption du Budget Primitif 2017 de la Commune.

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 2 008 365.68 € en section de fonctionnement et à 1 329 652.51€ en section d'investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la commune, il comporte des opérations majeures :

Inscrites en investissement :

- rénovation de la voirie rue des 4 Pommiers Aubigny/Montereau sur le Jard (205 000€)
- enfouissements des réseaux rue des 4 Pommiers et impasse de Brégy (132 500€)
- aménagements du terrain de pétanques à Montereau, du terrain de sports de l'école, de la Plaine des Jeux du Jard et plantations espaces verts (177 800€)
- liaison douce Aubigny/Montereau (69 000€)

L'annuité de la dette 2017 s'élève à 35 546€ dont 28 000 € de capital remboursé et 7 546€ d'intérêts.

Monsieur Julien ECK s'interroge toujours sur les hausses des reports qui en 2017 vont continuer d'augmenter, il prend pour exemple le budget primitif 2016 poste 011 « charges à caractère général » où il y a eu 366 048 € de budget non utilisé et nous allons voter le même budget pour 2017.

Si faire des économies n'est pas une mauvaise chose il s'interroge sur les montants de plus en plus conséquents et leurs devenir.

Monsieur Christian HUS lui répond que nous sommes une municipalité de projets.

La capacité d'autofinancement financière est le résultat d'une bonne gestion qui permet de faire face aux futures dépenses.

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

5- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncier Bâti : 14.64%

Taxe foncier non bâti : 12.21%

Au vu des arguments précédemment exposé par monsieur Julien ECK celui-ci considère que l'on peut répartir ces sommes entre les investissements et une éventuelle réduction d'impôts, même symbolique.

Monsieur Christian HUS n'y est pas favorable considérant le gain insignifiant car les taux communaux sont déjà très bas. Il compare le taux des différentes taxes de certaines communes environnantes :

Saint-Germain-Laxis : TH : 8.19% - TFB : 11.35% - TFNB : 43.38%

Voisenon : TH : de 16.44% à 16.62% - TFB : de 16.51% à 16.69% - TFNB : de 52.99% à 53.57%

Rubelles : TH : 10.27% - TFB : 15.44% - TFNB : 55.20%

Réau : TH : 7.70% - TFB : 13.30% - TFNB : 35%

Limoges-Fourches : TH : 20.07% - TFB : 12.46% - TFNB : 38.64%

En outre, monsieur Christian HUS indique qu'il est préférable de réserver ces sommes à l'investissement de la commune ce qui aura pour effet de valoriser le patrimoine des administrés.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

Contre : 1- M. ECK

7- Adoption du Compte de Gestion 2016 du Service de l'Eau.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2016 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

8- Adoption du Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau.

Le budget 2017 du Service de l'Eau s'équilibre à 30 760.24 € en exploitation et est en suréquilibre d'investissement de 133 807.48 €.

La subvention du budget de la Commune s'élève à 27 500 €.

En investissement est inscrit une dépense de 230 000€ pour la réhabilitation du château d'eau (rénovation de la voute du réservoir).

Sur présentation du rapport de Monsieur HUS, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15-

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

9- Adoption de la convention de service pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » avec la C.A.M.V.S.

Conformément à l'article L.5216-5I.1 du CGCT, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (compétence dite « ZAE »), est transférée à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour notre commune il s'agit de la Zone Artisanale Le Marchais Renard.

Ce transfert implique la mise en place d'une organisation administrative et opérationnelle qui se doit d'être pérenne, or l'agglomération ne dispose pas encore de l'ingénierie nécessaire à l'exercice de cette compétence.

Dans un souci de continuité du service public, il a été décidé d'une période de transition d'une année, durant laquelle, l'agglomération confie à chaque commune concernée les missions d'entretien et de gestion des zones d'activités que leur collectivité gérait jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2016.

Monsieur Christian HUS précise que cette convention fera l'objet d'une compensation financière de la part de la C.A.M.V.S.

Monsieur Éric CHASSIGNET demande si l'aérodrome est concerné. Monsieur Christian HUS lui répond que non.

Le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 15–

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER, HERVOCHE.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SEMAM, SMOLKOWICZ.

M. FERRIER pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M. PICAUD pouvoir à M.LUNEL.

10- Décision du maire.

N° 17-03 du 01/03/2017 : Attribution du marché relatif « à la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts de la commune ».

Le marché relatif « à la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts de la commune » est attribué à la SAS JOEL JARDIN FLEURI sise Lieu dit Chapendu, 1 Chemin des Chevets 77830 PAMFOU, représentée par M. TRUILHE Joël.

Le montant annuel du marché est arrêté à la somme de 47 760 € HT. Le marché pourra être reconduit trois fois par reconduction tacite par période d'un an sauf dénonciation, de l'une des parties, deux mois avant la fin de la période contractuelle. La durée totale n'excèdera pas quatre années.

11- Questions diverses.

Monsieur Fayçal SEMAM demande des précisions sur le remplacement du lave-vaisselle de la restauration scolaire qui a été budgétisé pour cette année. Monsieur Christian HUS lui répond que le remplacement du matériel est à la charge de la commune mais son entretien reste à la charge du Syndicat Scolaire Intercommunal Voisenon/Montereau sur le Jard. Monsieur Fayçal demande à monsieur Christian HUS de faire attention car visiblement le syndicat l'a budgétisé de son côté.

Monsieur Éric CHASSIGNET demande pourquoi dans les recettes de fonctionnement du budget 2017 à la rubrique impôts et taxes il y a une hausse de 3.5% . Monsieur Christian HUS lui répond que c'est dû aux différents permis de construire.

Un voisin étant intéressé par les prestations de la société paysagiste Joël jardin, Monsieur Éric CHASSIGNET demande s'il y a une possibilité de se regrouper et de mutualiser les services du prestataire. Monsieur Christian HUS lui répond que ce n'est pas le rôle de la mairie et qu'il faudrait que les personnes intéressées prennent contact avec la société directement.

Monsieur Éric CHASSIGNET informe le conseil que les parents d'élèves vont faire une pétition auprès de l'académie pour obtenir l'ouverture de classes supplémentaires sur Voisenon/Aubigny car actuellement les classes sont surchargées. Il demande si le maire peut appuyer cette pétition. Monsieur Christian HUS lui répond que nous sommes tous concernés et qu'il fera en sorte d'appuyer cette demande.

Monsieur Julien ECK demande les effectifs prévisionnels 2017/2018. Monsieur Éric CHASSIGNET répond 127 élèves à Jacqueline Auriol => 5 classes et 70 élèves à Voisenon => 2 classes. Certaines classes sont plus chargées que d'autres (voir en surnombre) mais l'académie

prend la moyenne de l'ensemble du RPI (les deux écoles) soit 28.14 élèves/classe ce qui n'est pas assez pour justifier l'ouverture de classes supplémentaires.

Monsieur Éric CHASSIGNET s'interroge sur les différents dépôts sauvages qui se multiplient ces derniers temps. Monsieur Christian HUS lui répond que le SMITOM étudie la question avec une possibilité de prise en charge.

Monsieur Julien ECK rend responsable les nouvelles modalités d'accès de la déchetterie mises en place par le SMITOM l'année dernière.

Monsieur Didier BLOINO demande pourquoi l'employé communal est parti. Monsieur Christian HUS répond qu'il a été mis fin à sa période d'essai. Afin d'effectuer son remplacement plusieurs options dont celle de l'intérim sont envisagées. Monsieur Fayçal SEMAM s'interroge sur le devenir de la convention de partenariat signé avec « travail entraide ». Monsieur Christian HUS lui répond que ce n'était pas concluant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures 25.